

Script de la vidéo « La démocratie participative en France »

Marie-Sophie Lacarrau : Parce que cette démocratie participative devrait être un des thèmes majeurs des prochaines municipales, Guillaume Daret est avec nous. Guillaume, d'abord, les citoyens en redemandent ?

Guillaume Daret : Ah oui, c'est certain, on peut voir que les électeurs attendent d'abord des futurs candidats aux municipales qu'ils soient à l'écoute des habitants, 71 % selon ce sondage publié ces derniers jours, et qu'ils prennent en compte les propositions des administrés à 66 % des Français qui veulent donc davantage s'impliquer dans cette vie et dans la décision municipale.

Marie-Sophie Lacarrau : On a vu l'exemple de l'Union dans notre reportage, ce n'est pas la première commune à avoir franchi le pas.

Guillaume Daret : Non, alors pour ce qui est des très grandes métropoles, la première en France, ça a été Paris, testé en 2014, et ce budget participatif, sur cette mandature 2014-2020, c'est 5 % du budget d'investissement qui est directement soumis au vote des habitants, ça représente un demi-milliard d'euros, 500 millions d'euros, c'est considérable et ça permet la réalisation de projets comme, par exemple, ce square dans le XIV^e arrondissement. En cinq ans, pour l'instant, c'est 1 708 projets qui ont pu être réalisés, Marie-Sophie.

Marie-Sophie Lacarrau : Et alors, à ce jour, combien de communes proposent aux habitants de décider directement de certains investissements ?

Guillaume Daret : Alors, parfois, c'est des toutes petites communes, comme Saillans, justement, dans la Drôme : 1 200 habitants et 230 d'entre eux qui participent quasiment quotidiennement à la gestion de cette commune. Mais même si ça augmente, ça reste quand même pas beaucoup de communes, parce que regardez : proportionnellement, c'est 130 communes sur près de 34 000 en France. Donc, même si ça progresse, il y a encore des possibilités de faire mieux et puis parfois, en matière de démocratie participative, Marie-Sophie, tout n'est pas possible. À Grenoble, par exemple, le maire écologiste Éric Piolle avait pris une mesure assez révolutionnaire : faire en sorte qu'une proposition votée par 20 000 habitants soit obligatoirement mise en place par la ville ; ça n'a pas été possible, ça a été cassé l'an dernier par le Tribunal administratif qui estime que c'est au Conseil municipal de décider, et avant tout à lui.

Marie-Sophie Lacarrau : Merci beaucoup Guillaume.